

**COMMUNE
DE
WINGERSHEIM**

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-Lieu

Date de convocation : 25 avril 2014

**Extrait des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 2014

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 14

Présents : SPITZER François – ECKART Jean-Luc - BREZE Catherine – KOESSLER Michèle -
BURGER Sylvie – FRITSCH Christelle - FUCHS Albert - GANTZER Pierre - LAPP
Sébastien - MEYER Isabelle - REMOND Xavier - UGE Brigitte – WOLFF Jennifer

Absent excusé : FUCHS Didier

DCM 40-2014

5 – Institutions et vie politique

5.3 – Désignation de représentants

**Désignation des représentants de la Commune au Centre Communal
d'Action Sociale**

La Commission Administrative est composée de 9 membres élus au sein du Conseil Municipal au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Au nombre des membres doivent figurer obligatoirement des représentants des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion ou la lutte contre les exclusions.

Le Conseil Municipal,

VU le décret 95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret ° 2000-6 du 4 janvier 2000 relatifs aux Centres Communaux d'Action Sociale :

- **DÉSIGNE** après scrutin conforme, les délégués suivants pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale de WINGERSHEIM pour la durée du mandat :

Membres du Conseil :

- Mme KOESSLER Michèle - Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales
- Mme FRITSCH Christelle – membre du Conseil Municipal
- Mme MEYER Isabelle – membre du Conseil Municipal
- Mme UGE Brigitte – membre du Conseil Municipal

Membres extérieurs :

- Mme REINBOLT Jocelyne
- Mme CIMBARO Mireille
- M MARTIN Yann

Représentante de l'UDAF :

- Mme BALL Claire

(adoptée à l'unanimité)

DCM 41-2014

1 – Commande publique

1.2 – Délégations de service public

**Contrat de délégation de service public pour la distribution de gaz par
réseau**

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- VU** le rapport de la commission présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse de celles-ci ;
- VU** le rapport du Maire présentant les motifs de choix du délégataire et de l'économie globale du contrat ;
- VU** la procédure prévue par les articles L 1411-1 et suivants du CGCT qui a conduit successivement à :
- délibération n° 68-2013 du Conseil Municipal sur le principe de la délégation de service public en date du 3 décembre 2013
 - avis de publicité et appel à candidature par voie de presse le mardi 17 décembre 2013
 - à l'ouverture des plis le 17 janvier 2014, par la Commission constituée en application de l'article L 1411-5 du CGCT – réception et enregistrement d'une seule proposition
 - à l'audition devant la Commission ainsi que le Conseil Municipal le 18 mars 2014 de l'entreprise Réseau GDS ayant déposée une offre
 - à la décision, prise sur proposition de la commission, et chaque Conseiller Municipal a reçu un rapport analysant l'offre de la société admise à concourir et justifiant le choix de proposer l'entreprise Réseau GDS pour un contrat de délégation de service public de 40 ans du 1er mai 2014 au 30 avril 2054 :

et après avoir entendu l'exposé du Maire :

- **APPROUVE** le contrat de délégation du service public avec la société **Réseau GDS** du **1er mai 2014 au 30 avril 2054** :
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de délégation, ses annexes et la convention de contrôle du branchement privé.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 42-2014

1 – Commande publique

1.1 – Marché public

Attribution des travaux paysagers route de Mittelhausen

Le Maire expose que les récents travaux de voirie réalisés par la Sté Jean LEFEBVRE comportent quelques aménagements paysagers notamment aux abords de la Salle des Fêtes. Cependant, la proposition d'aménagement proposée par un sous-traitant n'est pas satisfaisante et il a donc été procédé à une consultation en accord avec l'entreprise titulaire du marché.

Le Conseil Municipal, au vu des offres, descriptifs et chiffrages, à savoir :

- FENNINGER Paysage à HAGUENAU pour un montant de 4.985,00 € HT ou avec option complémentaire à 6.151,40 € HT
- Ets Julien KISTLER à KILSTETT pour un montant de 3.317,95 € HT

Et après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** de retenir l'Atelier paysager **Julien KISTLER à KILSTETT** pour un montant de **3.317,95 € HT** pour les travaux d'espaces verts sur le parking de la Salle des Fêtes.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 43-2014

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Subvention à l'Amicale des Donneurs de Sang

Le Maire rappelle aux élus que les collations servies à l'issue des dons de sang à WINGERSHEIM sont assurées par une poignée de bénévoles qui se dévoue pour offrir un repas aux donneurs. Le Centre de Transfusion Sanguine leur verse à cet effet une contribution de 3 € par donneur.

Aussi, pour une meilleure organisation de ces intendances pour une cinquantaine de personnes à chaque collecte et en l'absence de tout autre soutien, il propose de verser à l'Amicale des Donneurs de Sang une participation de 1 € par donneur.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** de participer pour l'exercice 2014 aux 4 collectes par une contribution financière de **200 €** représentant 1 € par donneur et par séance
- **AUTORISE** le Maire à verser cette contribution à l'Amicale des Donneurs de Sang ayant ouvert un compte bancaire sous le contrôle et au nom de l'Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs de WINGERSHEIM.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 44-2014

4 – Fonction Publique Territoriale

4.2 – Personnel contractuel

Révision du poste d'un agent contractuel

Le Conseil Municipal,

VU la carrière de Madame LAMORLETTE Sylvia embauchée en mairie de WINGERSHEIM depuis le 7 janvier 1995 et ses contrats successifs ;

VU le contrat à durée indéterminé de l'agent à compter du 1^{er} janvier 2007 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant que l'agent ne bénéficie pas des avancements automatiques de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant les nouvelles grilles d'indices revalorisées au 1^{er} février 2014 ;

Considérant que l'agent est rémunéré au 7^e échelon de son grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe (IM417) depuis le 1^{er} janvier 2009

Et après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** de revaloriser au **1^{er} mai 2014** le traitement de l'agent LAMORLETTE Sylvia, née le 16 janvier 1953 à WISSEMBOURG et domiciliée 2 rue des Cerises à WINGERSHEIM par une nomination à l'**échelon 9 (IM457)** d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe
- **AUTORISE** le Maire à établir l'avenant au contrat correspondant.

(adoptée à l'unanimité)

Pour extrait conforme
Le Maire : FREUND Bernard

